

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

<i>Critères d'éligibilités</i>	<i>Caractéristiques</i>
<i>EMPLOYEURS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toute entreprise affiliée à l'UNEDIC ◆ Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ◆ Entreprises de travail temporaire ◆ Etablissements publics industriels et commerciaux
<i>BENEFICIAIRES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Jeunes de 16 à moins de 25 ans révolus ◆ Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
<i>DUREE (Contrat et temps de travail)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ CDD de 6 à 12 mois ◆ CDI débutant par une action de professionnalisation de 6 à 12 mois
<i>REMUNERATION (Minimum)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Moins de 21 ans : 55 % du SMIC et 65 % si obtention du BAC ou équivalent. ◆ 21 ans à 25 ans : 70 % du SMIC et 80 % si obtention du BAC ou équivalent. ◆ Demandeurs d'emploi : SMIC ou 85 % du minimum conventionnel
<i>AVANTAGES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Exonération des cotisations sociales patronales URSSAF pour l'embauche de jeunes moins de 26 ans ou d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus ◆ Allègement des charges patronales de sécurité sociale de 26 % du salaire brut pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 à 44 ans ◆ Prise en charge des frais de formation, d'évaluation et d'accompagnement du titulaire du contrat sur la base de 9,15€/heure ou forfait accord collectif ◆ Financement des dépenses liées à la fonction tutorale pendant 6 mois maximum de 230€/mois ◆ L'employeur est dispensé du versement de l'indemnité de fin de contrat ◆ Le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif
<i>OBLIGATIONS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La durée des actions de formation prévues est comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat sans être inférieure à 150 heures ◆ Le salarié bénéficie des mêmes dispositions applicables aux salariés de l'entreprise

Pour l'élaboration de votre dossier ou pour toute information complémentaire, contacter :

L'ANPE

74 boulevard Victor Hugo
78130 Les Mureaux

Tél : 01 30 22 90 90